



AU SERVICE
DE VOTRE PROJET

COMMENT ADHÉRER

La demande d'adhésion au syndicat s'effectue soit :

- à travers vos **chargé-es de missions régionales** sur le territoire
- **en ligne** sur www.elisfa.fr - rubrique [Adhérer au syndicat]
- en **nous contactant** au **01 58 46 13 40** ou par mail à elisfa@elisfa.fr



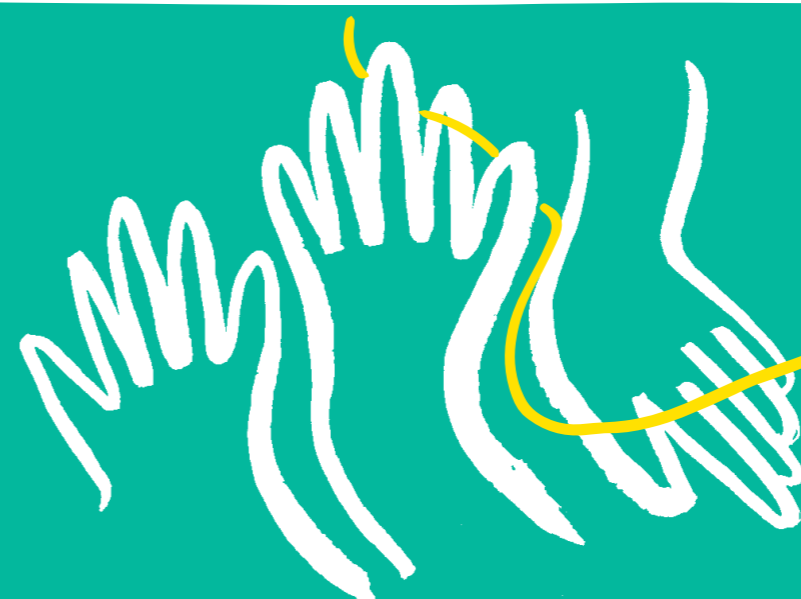
Nous Contacter

- ☎ • 01 58 46 13 40
- @ • elisfa@elisfa.fr
- 🌐 • www.elisfa.fr

elisfa

SYNDICAT EMPLOYEUR
DU LIEN SOCIAL
& FAMILIAL

UN SYNDICAT EMPLOYEUR
À VOS CÔTÉS, AU SERVICE
DE VOTRE PROJET



À VOS CÔTÉS



QUI EST ELISFA ?

Créé en 1971, Elisfa, anciennement Snaecso, est l'unique syndicat employeur de la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa). En partenariat avec les principales fédérations (FCSF et ACEPP), nous portons la vision d'un travail qui réunit employeurs bénévoles et salariés autour de la construction d'un projet au service des territoires et de leurs habitantes et habitants.

NOS TROIS CHAMPS D'ACTION

1

- Vous accompagner au quotidien dans l'exercice de votre fonction employeur ;

2

- Vous représenter et promouvoir vos actions en portant votre voix auprès des pouvoirs publics et de nos partenaires ;

3

- Négocier avec les organisations syndicales de salariés une convention collective nationale au plus près de vos besoins.



UNE PRÉSENCE À VOS CÔTÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE

○ **Un accès à un interlocuteur ou une interlocutrice Elisfa** dans votre région : administrateurs, chargé-es de mission régionale ;

○ **Des rencontres régulières dans les régions :** informations, formations, échanges de pratiques sur les thématiques de gouvernance, ressources humaines et application de la convention collective ;

○ **Une équipe accueil joignable** par mail et par téléphone pour vous orienter vers les interlocuteurs adaptés à vos besoins ;

○ **Vous donner accès à un écosystème partenarial fort :** fédérations, Udes, acteurs de l'emploi, de la formation, de la santé au travail, du dialogue social et de l'Économie sociale et solidaire.

DES SERVICES SPÉCIFIQUES ADAPTÉS À VOS BESOINS

■ une offre de formation sur-mesure : gouvernance, ressources humaines, CCN, dialogue social ;

■ une permanence et un accompagnement juridique en droit social, associatif et RH ;

■ l'assurance Solidasso pour couvrir la responsabilité personnelle et financière des dirigeants associatifs bénévoles ;

■ Accès privilégié à un cabinet d'avocats pour vos contentieux non traités par le service juridique d'Elisfa ;

■ une représentation auprès des décideurs publics pour promouvoir vos enjeux : Cnaf, ministères, administration centrale de l'État, administrations déconcentrées, collectivités territoriales... (cette représentation est renforcée au niveau national via l'UDES et au niveau européen via Social Employers).

UNE COMMUNICATION RÉACTIVE

→ News hebdomadaires et news territoriales spécifiques ;

→ Elisfa Info (lettre d'information trimestrielle) ;

→ L'accès à la partie « réservée aux adhérents » du site internet ;

→ Des webinaires thématiques ;

→ Des outils pratiques accessibles en ligne (guide pratique de l'employeur, guide classification, simulateurs, modèles de contrats et de courriers ...).

ADHÉREZ À ELISFA POUR EXERCER SA FONCTION EMPLOYEUR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

En adhérant, vous intégrez un réseau de pairs œuvrant au quotidien pour :



FAIRE COMMUNAUTÉ

en rejoignant un syndicat employeur qui vous ressemble



FAIRE ENSEMBLE

en participant à la vie du syndicat



FAIRE SOCIÉTÉ

en portant le dialogue social au sein de votre structure

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ D'EMPLOYEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL !

Qui peut adhérer ? Tout employeur d'une organisation qui :

● **Entre, ou se reconnaît dans les activités** décrites dans le champ d'application de la Convention collective nationale des Acteurs du lien social et familial du 4 juin 1983 ;

● Et en particulier les **Centres sociaux et socioculturels, Espaces de vie sociale, Associations de développement social local, Établissements** d'accueil de jeunes enfants ;

● **Se reconnaît dans le champ et les valeurs** du lien social et familial ;

● Est une **organisation non lucrative ou à lucrativité encadrée ou limitée** : Associations, coopératives, mutuelles, entreprises de l'économie sociale et solidaire.